

---

**Comité exécutif du  
Programme du Haut-Commissaire**

Distr. restreinte

12 juin 2024

Original : anglais et français

**Comité permanent  
Quatre-vingt-dixième réunion**

---

**Engagement du HCR auprès des déplacés internes***Résumé*

Le présent document fait une mise à jour des derniers développements de l'engagement du HCR en faveur des déplacés internes, y compris le plaidoyer, les aspects opérationnels, la coordination et la direction. Il met aussi en lumière les progrès réalisés en matière de partenariats stratégiques et d'engagement à exécuter le Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes. Il décrit également les efforts déployés par l'Organisation pour promouvoir le caractère central de la protection et l'apport de solutions aux situations de déplacement interne.

## I. Introduction

1. L'ampleur du déplacement interne a atteint un nouveau record fin 2023, avec 63,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à cause d'un conflit et de la violence. Un total de 13,7 millions de personnes ont été nouvellement déplacées au cours de l'année. Les déplacés internes continuent de constituer le groupe démographique le plus important des personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le monde.
2. Le HCR travaille dans des situations de déplacement interne dans plus de 30 pays, dans toutes les régions. En 2023, près de 5,1 millions de déplacés internes seraient rentrés dans leur lieu d'origine dans le monde entier.

## II. Le plaidoyer dans les situations de déplacement interne

3. Tout être humain a le droit d'être protégé contre le fait d'être arbitrairement déplacé de chez lui ou de son lieu de résidence habituel, que ce soit à l'intérieur de son propre pays ou au-delà des frontières. Ce principe est établi dans les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et est ancré à la fois dans le droit international humanitaire et dans les droits de l'homme.
4. La plupart des situations dans lesquelles le HCR opère sont situées dans des zones de conflit actives, où les violations récurrentes du droit international humanitaire et des droits de l'homme persistent, en particulier contre les civils. En outre, l'insécurité alimentaire, les sécheresses et les catastrophes liées au climat exacerbent la vulnérabilité des personnes contraintes de fuir.
5. Le HCR plaide en faveur des déplacés internes et renforce la responsabilité première qui incombe aux États de les aider et de les protéger. L'analyse de la protection est un outil clé de plaidoyer pour le HCR. Pendant l'année 2023, l'analyse de la protection, préparée par le Groupe sectoriel mondial de la protection dirigé par le HCR, a été communiquée aux États concernés, aux Coordonnateurs résidents des Nations Unies et aux équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'aux déplacés internes, afin de veiller à ce que la protection soit au centre de la réponse.
6. Le HCR a continué à aider les États à renforcer leur législation et leur politique en faveur des déplacés internes en 2023. Dans ce contexte, des missions de soutien technique ont été menées au Guatemala, en Iraq et au Mozambique. L'Organisation a également contribué aux réformes des cadres législatif et politique dirigés par le gouvernement au Burkina Faso, en Colombie, en Éthiopie, au Mexique, au Mozambique, au Nigéria et en Ukraine. Le Honduras et le Tchad ont adopté des lois sur la protection et l'assistance des déplacés internes et le HCR a aidé à mener un travail de sensibilisation à ces lois et a fourni un soutien pour leur mise en œuvre dans les deux pays. Des efforts ont aussi été déployés pour promouvoir la mise en œuvre d'une loi sur la protection et l'assistance des déplacés internes adoptée par le Niger en 2018.
7. Le HCR a soutenu le travail du Groupe d'experts interorganisations pour la protection des déplacés internes, qui aide les gouvernements et les partenaires à faire face aux défis de la protection par des visites dans les pays, y compris en Ukraine en 2023. Un forum transrégional sur la mise en œuvre des lois et des politiques relatives au déplacement interne a été organisé à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo, en Italie. Un événement en ligne a aussi été organisé pour commémorer le 25<sup>e</sup> anniversaire des Principes directeurs sur les déplacements internes.
8. Le HCR a continué à renforcer les systèmes statistiques nationaux, en travaillant étroitement avec le Service conjoint d'établissement du profil du déplacement interne, le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides, et des instances régionales comme la Commission économique pour l'Amérique latine et l'Institut de statistique de l'Union africaine. Des programmes de formation spécialisés ont été organisés par le Service conjoint d'établissement du profil du déplacement interne, et des missions de soutien technique ont été conduites dans des pays

tels que l'Azerbaïdjan, le Mexique et la Somalie. Le HCR a travaillé à renforcer la collaboration avec les instituts statistiques nationaux, y compris *Statistics Norway* et *Statistics Sweden*, afin de faciliter la recherche de solutions durables dans les situations de déplacement interne.

### **III. Inclure les solutions au déplacement interne dans les premières réponses humanitaires**

9. La politique du HCR sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence, publiée en 2023, fait des « solutions durables dès le début » un principe cardinal. Elle invite à intégrer désormais les solutions dans les activités de préparation et de réponse aux situations d'urgence dès le début d'une crise, y compris dans les situations de déplacement interne.

10. Pour le HCR, des « solutions durables dès le début » signifie investir dans les personnes et dans leurs propres capacités, y compris pour atténuer le risque de dépendance par rapport à l'assistance. Au Soudan et en Ukraine, le HCR a promu les solutions durables dès le début du déplacement interne en travaillant avec les autorités et les communautés afin de permettre des choix éclairés en matière de solutions. L'élaboration de programmes axés sur les solutions a également été préconisée dans la coordination de groupes sectoriels et d'autres processus pertinents. Dans le cadre de la réponse d'urgence au Soudan, le HCR a investi dans les communautés locales afin de renforcer leurs capacités à aider et à protéger les autres. Par exemple, dans l'État du Nil Blanc, le HCR a soutenu un projet sur l'autonomisation économique des femmes et la cohésion sociale avec une organisation dirigée par des déplacés internes.

### **IV. Accompagner la transition de la réponse humanitaire au développement**

11. Le HCR contribue à une approche multipartite de gestion des déplacements internes, engageant l'ensemble de la société, par un large éventail de partenariats inclusifs pour aider les gouvernements, notamment avec des organisations de la société civile, le secteur privé et les personnes déplacées de force. La stratégie d'engagement aux côtés des acteurs du développement lancée en 2023 vise à approfondir l'engagement aux côtés de ces acteurs afin de faire face au déplacement et de prévoir des solutions.

12. Les approches basées sur la communauté et axées sur une région adoptées par le HCR ont tiré profit des relations solides nouées avec les autorités, les communautés d'accueil et les partenaires en Afghanistan, en Colombie et en Ukraine. Un projet pilote régional innovant dans l'État d'Adamawa au Nigéria, dirigé par le gouvernement, vise à aider les personnes à intégrer ou à réintégrer leur région de résidence et à éviter de nouveaux déplacements en soutenant le logement permanent et en renforçant l'accès aux droits fonciers, aux activités économiques et aux services publics.

13. Des efforts ont été déployés pour renforcer la collaboration dans le cadre des liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Au Cameroun, au Soudan du sud et au Soudan, le HCR, avec ses partenaires des Nations Unies, a aidé les déplacés internes et les communautés d'accueil grâce à des financements du Fonds du Secrétaire général des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

14. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a organisé une table ronde sur l'élaboration de programmes et la mise en œuvre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans les contextes de déplacement forcé. Cette manifestation a été organisée conjointement avec le Réseau international pour les conflits et les situations de fragilité composé de membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, et des principales organisations multilatérales. Elle a également aidé à organiser un dialogue sur la migration et le développement, qui a été organisé conjointement par l'Allemagne et le HCR, au cours duquel a été adoptée la position commune du Réseau international pour les conflits et les situations de fragilité sur la lutte

contre le déplacement forcé par une approche qui relie l'action humanitaire, le développement et la paix. Cette démarche vise à assurer que l'engagement des décideurs politiques et des praticiens dans les contextes de déplacement forcé aillent au-delà de l'assistance humanitaire.

## **V. Renforcer les partenariats**

15. En 2023, le Cadre global de collaboration pour l'inclusion et les solutions 2023-2025 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du HCR, qui vise à renforcer la coopération entre les deux organisations, a été lancé. Les deux organisations ont aussi publié un aide-mémoire sur les bonnes pratiques et les opportunités relatives à l'inclusion et aux solutions pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. De nouveaux engagements à adopter des plans d'action conjoints par pays ont été adoptés dans dix opérations de pays en Afrique, afin de promouvoir l'inclusion et les solutions pour les populations déplacées à l'intérieur ou apatrides dans des pays tels que le Burkina Faso, la République centrafricaine et le Soudan. Parmi les autres exemples de collaboration, nous citerons un projet conjoint d'intégration locale en Ukraine et une stratégie de développement conjointe au Mozambique.

16. La coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est restée essentielle, y compris dans les situations de déplacement interne. Le cadre d'engagement de l'OIM et du HCR, instauré en juin 2022 et reconfirmé en mai 2024, assure une plus grande complémentarité entre les deux organisations. Il prévoit des actions visant à rationaliser les capacités et les ressources dans le contexte des solutions durables pour les déplacés internes et à combler les lacunes existant dans les données par un renforcement de la collaboration.

17. Le HCR et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont continué à promouvoir l'égalité des sexes pour les femmes et les filles, amplifiant leur lettre conjointe mondiale signée en 2020. Dans les Amériques, un plan de travail conjoint régional 2023-2024 a été élaboré pour répondre aux besoins des femmes et des filles réfugiées, déplacées internes et apatrides, y compris pour atténuer les risques de protection, tels que la violence sexiste, et promouvoir leur autonomisation.

18. En 2023, le Centre commun de données du HCR et de la Banque mondiale a renforcé la collecte, l'analyse et l'échange des données socio-économiques sur le déplacement forcé, selon les normes internationales. En République centrafricaine, les déplacés internes ont été inclus dans l'enquête nationale sur les conditions de vie, avec l'appui du Centre commun de données. La première évaluation de la pauvreté du pays, lancée en novembre 2023, a indiqué que la situation des déplacés internes vivant dans les camps était plus mauvaise que celle de la population générale. Elle a fourni une feuille de route visant à lutter contre la pauvreté et le déplacement interne et a mis en évidence les possibilités de collaboration humanitaire et en matière de développement. Les opérations de collecte de données, menées en tenant compte du conflit, du déplacement et des groupes vulnérables, peuvent guider l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques de réduction de la pauvreté.

19. Le HCR a renforcé son engagement avec le Comité permanent interorganisations (CPI) et ses processus relatifs au déplacement interne. L'Organisation a contribué à l'examen indépendant de la réponse humanitaire au déplacement interne du CPI et participe au groupe de travail qui supervise la réponse actuelle de la direction. Le HCR a également continué à appliquer les recommandations figurant dans l'examen indépendant de la mise en œuvre de la politique de protection du CPI sur les déplacés internes.

## **VI. Assurer une coordination humanitaire efficace**

20. Le Groupe sectoriel mondial de la protection sur le déplacement interne, dirigé par le HCR, s'est attaché à renforcer la réponse aux risques de protection dans le contexte des crises humanitaires, y compris dans les situations de conflit armé et de catastrophe. En 2023, il a fourni un soutien aux groupes sectoriels de la protection au niveau des pays, qui

ont été activés dans 31 situations de crise. Le HCR a dirigé ou codirigé 29 de ces 31 groupes sectoriels de la protection, en mettant l'accent sur une analyse commune de la protection, un plaidoyer commun en faveur de la protection et l'apport d'une réponse commune aux risques de protection les plus graves. Conformément aux recommandations de l'examen indépendant de la mise en œuvre de la politique de protection du CPI sur les déplacés internes, le Groupe sectoriel mondial de la protection a mis l'accent sur l'optimisation et la cohérence au sein du groupe sectoriel. Sous la direction du HCR, le Groupe sectoriel mondial de la protection a préparé un rapport sur le caractère central de la protection dans l'action humanitaire en 2022 dans le contexte des crises où le système des groupes sectoriels humanitaires a été activé.

21. Le Groupe sectoriel mondial a touché 20 millions de personnes démunies grâce à plus de 1100 partenaires dans le monde entier. Il a soutenu les groupes sectoriels au niveau des pays par une coordination efficace, une gestion de l'information et des actions de plaidoyer. Les priorités majeures ont consisté à réduire l'impact environnemental des abris humanitaires et à renforcer l'implication des acteurs locaux, à promouvoir le relèvement et les abris durables, et à plaider pour des approches intégrées. Pour promouvoir des processus décisionnels reposant sur des éléments concrets dans les interventions relatives aux abris, le Groupe sectoriel mondial des abris a lancé un système de classification de la sévérité de la situation des abris. Le HCR a dirigé 15 des 31 groupes sectoriels de pays.

22. Le Groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps a ciblé 20 millions de personnes résidant sur des sites de déplacement interne ou dans diverses formes d'hébergement collectif informel en 2023. En partenariat avec le Groupe consultatif pour l'action humanitaire, le groupe sectoriel a collaboré avec plus de 160 partenaires nationaux et a facilité les consultations multipartites sur l'implication des acteurs locaux. Le groupe sectoriel a veillé à ce que son forum d'engagement de la communauté favorise les interactions avec les communautés déplacées à l'intérieur afin de stimuler leur participation. À cette fin, une nouvelle plateforme en ligne a été créée pour les membres du groupe sectoriel et d'autres acteurs humanitaires. Elle permet aux praticiens de collaborer et d'échanger leur expérience, ainsi que des ressources.

23. Le HCR et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies ont participé à la rédaction d'une note d'orientation sur la promotion du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix par les groupes sectoriels mondiaux du CPI et d'une liste de contrôle qui l'accompagne. Cette initiative vise à faciliter l'élaboration de réponses qui promeuvent la complémentarité des interventions vitales, de développement et en faveur de la paix pour atteindre des résultats collectifs. Le HCR a dirigé ou codirigé 18 des 26 groupes sectoriels sur la coordination et la gestion des camps.

## **VII. S'engager à exécuter le Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes**

24. Le HCR contribue à l'exécution du Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes, qui définit les mesures permettant de mieux résoudre, prévenir et gérer les crises de déplacement interne. Réaffirmant son engagement, l'Organisation a publié un plan institutionnel sur les solutions au déplacement interne, qui expose sa stratégie opérationnelle et les actions concrètes à mener pour prévenir les déplacements internes, y répondre et chercher à mettre en œuvre des solutions. Comme le plan le détaille, des orientations sont en cours d'élaboration aux niveaux national et mondial dans les domaines de la loi et de la politique, des partenariats stratégiques, de la gestion des données et des informations, du plaidoyer et de la communication, de l'engagement opérationnel et de la définition de stratégies. Le HCR a créé un outil d'évaluation des risques de protection pour les déplacés internes afin de veiller à ce que les garanties requises soient en place pour atténuer les risques de protection, tout en participant à l'élaboration de programmes en vue de l'apport de solutions. Cet outil sera utilisé par les Coordonnateurs résidents et les équipes de pays et est actuellement testé en Afghanistan, au Mozambique, en République centrafricaine et au Tchad, entre autres pays.

25. Au sein du HCR, la supervision stratégique des engagements relatifs aux aspects opérationnels et de protection de la réponse de l'Organisation au déplacement interne relève de la compétence à la fois du Haut-Commissaire assistant (Opérations) et du Haut-Commissaire assistant (Protection). Le HCR a fourni un soutien au Bureau du Conseiller spécial sur les solutions aux déplacements internes sous la forme du détachement de trois fonctionnaires en 2023, ainsi qu'un appui direct et des conseils à la demande du Conseiller spécial.

26. Le HCR, le PNUD et l'OIM ont prêté concours aux Coordonnateurs résidents en Colombie, en Éthiopie, au Mozambique, au Nigéria et en République centrafricaine, codirigeant les groupes de travail sur les solutions durables et soutenant la préparation de plans d'action nationaux et régionaux. L'Organisation a travaillé étroitement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à l'élaboration d'un projet de cadre de solutions au déplacement urbain et de directives visant à intégrer le déplacement dans les cadres nationaux de politique urbaine.

27. S'appuyant sur son expertise, le HCR renouvelle son approche des enquêtes sur les intentions tant pour les réfugiés que pour les déplacés internes afin de les moderniser et de les standardiser, conformément aux critères du Cadre conceptuel du CPI sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et reflétant sa politique sur l'âge, le genre et la diversité. Cette initiative est solidement ancrée dans la participation et la consultation de la communauté, afin d'assurer un dialogue constant avec les déplacés internes, y compris concernant la recherche de solutions dès le début.

28. Le Conseiller principal du HCR sur les déplacements internes a continué à promouvoir, catalyser et coordonner un engagement plus prévisible dans les situations de déplacement interne. Il s'est aussi employé à conseiller le Coordonnateur résident et l'équipe-pays des Nations Unies au Yémen pour promouvoir la stratégie nationale de solutions et préparer un cadre de solutions. Une approche du déplacement interne à l'échelle de tout le système des Nations Unies est en cours d'élaboration, notamment avec le soutien du Comité de haut niveau des Nations Unies sur les programmes.

## **VIII. Rapports**

29. Des efforts concertés ont été déployés pour mettre en lumière l'engagement du HCR à mettre en œuvre le Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes. Dans sa déclaration à la Troisième Commission de l'Assemblée générale en octobre 2023 et à la soixante-quatorzième session du Comité exécutif du HCR en octobre 2023, le Haut-Commissaire a souligné l'engagement du HCR pour des solutions en faveur des déplacés internes.

30. Une évaluation indépendante effectuée par le HCR pour mesurer son engagement dans les situations de déplacement interne a proposé des recommandations visant à renforcer le positionnement stratégique de l'Organisation, son rôle de leadership et son approche opérationnelle dans les contextes de déplacement interne. La réponse de la direction à l'évaluation sera publiée en temps voulu.

31. Dans un effort visant à traduire sur le plan opérationnel les aspects des orientations stratégiques du Haut-Commissaire pour 2022-2026 relatives au déplacement interne, le HCR a élaboré un plan stratégique de cinq ans pour l'apport d'une protection et de solutions aux déplacés internes. Ce plan définit les mesures prévisibles et prioritaires à mettre en œuvre pour parvenir à des changements mesurables dans la vie des déplacés internes. Il expose le rôle spécifique de l'Organisation et sa contribution à la protection et aux solutions, ainsi que les approches différenciées qu'il envisage d'employer dans divers contextes de déplacement interne, conformément au principe de l'élaboration de programmes durables. Le plan cherche à donner suite aux recommandations de l'examen indépendant de la réponse humanitaire au déplacement interne et s'aligne sur elles.

## **IX. Budget et dépenses**

32. En 2023, le budget total, basé sur les besoins, de 2,015 milliard de dollars E.-U. pour l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne a été approuvé par le Comité exécutif à sa soixante-treizième session en octobre 2022. Le budget final 2023 a atteint 2,099 milliards de dollars E.-U., soit une diminution de 6 % par rapport au budget de 2,3 milliards de dollars E.-U. en 2022. Les dépenses totales dans les situations de déplacement interne se montaient à 1,018 milliard de dollars E.-U. à la fin de l'année 2023.

---